

CHAPAREILLAN

Le Centre communal d'action sociale recense les aînés

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, il lutte contre l'exclusion, il accompagne les personnes âgées, il soutient les personnes souffrant de handicap. Si un habitant est né avant 1952, il peut bénéficier de certaines actions mises en place par le CCAS.

Cependant, dans le cadre de la protection des données personnelles (RGPD), le CCAS doit recevoir l'autorisation d'utiliser les informations personnelles pour tout ou partie des actions prévues pour cette année : repas des aînés (selon les conditions sanitaires en vigueur) et plan canicule.

Par conséquent, si ce n'est déjà fait, les personnes concernées doivent remplir l'imprimé prévu à cet effet. Ce dernier est disponible sur le site internet et à l'accueil de la mairie de Chapareillan et est à renvoyer ou à déposer en mairie avant le 30 avril.

Renseignements au 04 76 45 22 20 ou sur accueilmairie@chapareillan.fr ou sur www.chapareillan.fr/service-a-la-population/ccas/